1- BILAN ACTIF

N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

6 AV FRANCOIS CAMEL — 09200 SAINT GIRONS

Numéro SIRET* 44015019100029 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 31/12/2025				31/12/2024
			Brut 1	Amort., provis° 2		Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	I	Frais d'établissement *	AB	AC			
A	N	Frais de développement*	CX	CQ			
C	C	Concessions, brevets et droits similair	AF	4 011	AG	4 011	
T		Fonds commercial (1)	AH		AI		
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
F	P	Immo. incorp. en cours et av. et acptes	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
I	C	Constructions	AP	194 246	AQ	131 655	62 590	72 303
M		Installat° tech., matériel et outillage ind	AR	28 608	AS	28 585	23	863
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	86 630	AU	81 353	5 277	3 501
	P	Immobilisations en cours, av. et acpte	AV	19 513	AW		19 513	19 513
B		Participations	CS		CT			
I	F	Titres immobilisés de l'act. de portef.	CU		CV			
L	I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
I	N	Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE		1 000	1 000
S		Prêts	BF		BG			
E		Autres immobilisations financières *	BH	27 327	BI		27 327	27 158
		TOTAL (II)	BJ	361 335	BK	245 604	115 731	124 338
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C	T	En cours de production de biens	BN		BO			
T		En cours de production de services	BP		BQ			
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C	K	Marchandises	BT	147 625	BU	17 344	130 281	137 141
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 898	BY		26 898	25 931
C	R	Autres créances (3)	BZ	34 888	CA		34 888	43 099
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L	D	VMP(dt act° propres)	CD		CE			
	I	Disponibilités	CF	167 800	CG		167 800	121 099
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 427	CI		2 427	2 255
R E		**TOTAL (III)**	CJ	379 637	CK	17 344	362 293	329 525
G		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L		Ecart de conv. actif et diff. d'éval. (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	740 972	1A	262 948	478 024	453 863

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : | CP 27 327 | (3) Part à + d'un an | CR

Clause de rés. de prop. :* | Immobilisations : | Stocks : | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 650	7 650
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	765	765
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	262 024	287 778
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 223	34 247
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	312 663	330 439
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	73 155	44 655
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	-294	-252
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 401	43 033
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 100	35 987
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Instrument financier à terme	D1		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	165 361	123 424
	Ecarts de conversion passif et différence d'évaluation*	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	478 024	453 863
Renvois (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	165 361	123 424
(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévalua pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL I				KD	4 011	KE		KF	
C	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
R		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	194 246	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	28 608	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	24 713	KW		KX	
E		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	59 317	LC		LD	2 600
		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH	19 513	LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	326 397	LO		LP	2 600
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P	1 000	1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	27 158	1U		1V	169
	TOTAL IV				LQ	28 158	LR		LS	169
TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)					0G	358 565	0H		0J	2 769

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou éval en équ: valeur d'origine des immobilisations en fin 4
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0	D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV	LW 4 011	1X
	Terrains				LX	LY	LZ
C	Constructions	- Sur sol propre			MA	MB	MC
		- Sur sol d'autrui			MD	ME	MF
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG	MH 194 246	MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ	MK 28 608	ML
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM	MN 24 713	MO
R		- Matériel de transport			MP	MQ	MR
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS	MT 61 917	MU
L		- Emballages récupérables et div			MV	MW	MX
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ	NA 19 513	NB
E	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
S	TOTAL III				NG	NH 328 997	NI
F	Participations évaluées (mise en équi.)				0U	M7	0W
	Autres participations				0X	0Y	0Z
I	Autres titres immobilisés				2B	2C 1 000	2D
N	Prêts et autres immob. financières				2E	2F 27 327	2G
	TOTAL IV				NJ	NK 28 327	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					0K	0L 361 335	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2026

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE***

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	4 011	PF		PG		PH	4 011	
TOTAL I	RK	4 011	RM		RN		RO	4 011	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct° - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct° - Installations générales, agencements et aménagements des	PV	121 943	PW	9 712	PX		PY	131 655	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	27 745	QA	840	QB		QC	28 585	
Autres immob. corp. - Installations générales, agencements et aménagements	QD	24 713	QE		QF		QG	24 713	
Autres immob. corp. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immob. corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	55 816	QM	824	QN		QO	56 640	
Autres immob. corp. - Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	230 217	QV	11 377	QW		QX	241 593	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	234 227	0P	11 377	0Q		0R	245 604	

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb. récup., div.	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et p	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N	17 344	6P		6R		6S	17 344
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	17 344	TY		TZ		UA	17 344
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	17 344	UB		UC		UD	17 344
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A ETAT DES CREANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	27 327	UV 27 327	UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	26 898	26 898	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 600	2 600	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupes et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	32 287	32 287	
Charges constatées d'avance		VS	2 427	2 427	
TOTAUX		VT	91 540	VU 91 540	VV
RENVOI (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
RENVOI (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	58 401	58 401		
Personnel et comptes rattachés		8C	15 560	15 560		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 752	8 752		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 926	1 926		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 958	5 958		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 904	1 904		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaché		8J				
Groupes et associés (2)		VI	73 155	73 155		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titre		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	165 656	VZ 165 656		
RENVOI (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
RENVOI (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*** Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032**

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL — N° 2058-A — 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. REINTEGRATIONS							**BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	**WA**	42 223
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							**WB**	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			**XE**	13 045
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	W				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	13 045	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			**XW**	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							**XY**	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							**I7**	12 873
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			**K7**	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							**I8**	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							**ZN**	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				**WN** **WO**	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								**XR**	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		intérêts exédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		**WQ**	878
Dont :					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								**Y1**	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage								**Y3**	
							TOTAL I	**WR**	69 019
II. DEDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	**WS**	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								**WT**	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)								**WU**	
Régimes d'imposition particuliers et impos différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						**WV**	
		- imposées aux taux de 0%						**WH**	
		- imposées aux taux de 19 %						**WP**	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						**WW**	
		- imputées sur déficits antérieurs						**XB**	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							**I6**	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							**WZ**	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des act° et parts d'intérêts*	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						**XA**	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							**ZX**	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							**ZY**	
	Majoration d'amortissement *							**XD**	
				Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
	France Ruralités Revitalisation	OV		Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. defense (art. 44 terdecies)	PA	**XF**
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								**XS**	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI			**XG**	527
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)					
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)								
	dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								**Y2**	
							TOTAL II	**XH**	527

III. RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation	bénéfice (I moins II)	**XI**	68 492
des déficits reportables :	déficit (II moins I)		**XJ**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		**ZL**	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)			**XL**
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)**	**XN**	68 492 **XO**

ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL 09200 SAINT GIRONS
RCS FOIX 440 150 191

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 42 223 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	42 223 euros	
Un prélèvement sur le compte « **autres réserves** » Ainsi ramené à 244.247 euros	17 777 euros	

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	60 000 euros	
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 117,65 euros par part		60 000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**
  120 000 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2023 :**
  120.000 euros, soit 235,30 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

- **Exercice clos le 31 décembre 2024 :**
  60 000 euros, soit 117,65 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euro

Certifié conforme
La Gérance

